

## Une répression contre laquelle nous devons être unis

**Etat d'urgence, répression contre les mouvements et les manifestations sur la loi travail, répression des syndicalistes dans les entreprises, violences policières et meurtrières dans les quartiers populaires, répression contre les migrant-es et contre ceux et celles qui les soutiennent... La liste est longue des moyens utilisés par l'Etat contre les mouvements, les militant-es et les jeunes dans les quartiers populaires.**

### Pays des droits de l'homme ?

La poursuite de l'état d'urgence avec les votes successifs depuis décembre 2015 jusqu'à juillet 2017 montre comment le gouvernement décide de refuser l'exercice normal des libertés en France. Les victimes de cette situation sont nombreuses. La France « des droits de l'homme » a fait long feu. La dégradation de la situation sociale et la façon dont les différents gouvernements ont décidé d'agir ont contribué à la perte de nos libertés. Il y a aussi l'incapacité à régler la question du terrorisme avec un engagement toujours plus important de la France à l'étranger et le soutien à des régimes autoritaires.

### Répression du mouvement syndical

Le syndicalisme est de tout temps victime de la répression patronale. Les représentant-es du personnel sont nombreux à en faire les frais. Mais la situation s'est considérablement dégradée : les attaques contre les droits se sont amplifiées et avec elles, le mépris des directions d'entreprise sures de leur fait, la violence contre les travailleuses et les travailleurs qui perdent leur emploi... Les peines demandées contre ceux et celles qui résistent sont considérables : licenciements à Air

France, peines de prison demandées pour ceux de Goodyear. Les patrons mais aussi la justice et le gouvernement ne tolèrent aucune protestation qui sorte d'un cadre strictement autorisé, la colère légitime de ceux et celles qui luttent ne peut pourtant pas s'en tenir là.

**Goodyear** : ce 11 janvier la cours d'appel d'Amiens va rendre le verdict concernant les peines qui ont été demandées à l'encontre de huit militants de la CGT. Le tribunal avait demandé deux ans de prison, dont neuf mois ferme, pour avoir retenu sans violence deux cadres de leur usine menacée de fermeture, en janvier 2014. Cette peine est sans commune mesure avec toutes celles qui ont été prononcées à l'encontre de militants pour des activités syndicales. Nous affirmons notre solidarité avec les militants de la CGT de Goodyear, l'unité syndicale doit être un des moyens de notre riposte.

### Répression du mouvement social

Les manifestations sur la loi travail ont connu des dispositifs d'encadrement non pratiqués jusqu'alors et des moyens démesurés mis en

**Vos droits, vos luttes, votre syndicat...**

**www.solidaires.org contact@solidaires.org,**

**144 boulevard de la Villette 75019 Paris, 01 58 39 30 20**



œuvre par le gouvernement en matière de police : grenades lacrymogènes à haute dose, grenades de désencerclement, usage de flasball...

Résultat : de nombreux et nombreuses blessé-es, des interpellations et aujourd'hui un grand nombre de procès à l'encontre de manifestant-es accusé-es de simples blocages, ou simplement d'avoir été là au mauvais moment... L'ensemble de ces dispositifs sert d'un côté à faire pression sur les militant-es mais aussi à décourager ceux et celles qui veulent juste participer aux manifestations et qui peuvent être effrayé-es par de tels déploiements policiers.

Avant ces mouvements sur la loi travail, des dispositifs avaient été déployés au moment de la COP21 contre les militant-es écologistes avec notamment des arrestations préventives.

**Notre camarade de SUD santé sociaux, Laurent Théron** avait été éborgné lors de la manifestation parisienne du 15 septembre. Le policier qui a lancé la grenade de désencerclement est aujourd'hui clairement mis en cause comme n'ayant eu aucune raison et aucune habilitation pour le faire. Le juge d'instruction a ordonné la mise en examen. Si nous pouvons être satisfaits d'être entendu-es sur l'agression dont Laurent a été victime, nous ne pourrions en revanche pas nous féliciter qu'il y ait une seule personne qui paie pour la totalité de la situation que nous avons connue lors des manifestations. Le gouvernement porte une grande responsabilité dans ce qui s'est passé et pour l'usage des armes que sont ces grenades de désencerclement, les flasballs, les tirs tendus... tout cela doit être clairement interdit.

**Solidaires agit contre tous les actes répressifs** par le soutien dans les rassemblements et manifestations, le soutien juridique mais aussi en centralisant les informations sur les actes de répression. Ainsi un **dossier est adressé au Défenseur des droits** afin de montrer l'ampleur de la répression contre les manifestations de la loi travail et comment cette répression n'est pas un hasard ou le fruit d'une réponse à la violence des manifestant-es mais résulte bien d'une décision de mettre la pression dès le début du mouvement sur les manifestant-es pour limiter leur action.

## Défenseur-euses de droits et Lanceur-euses d'alerte

Militant-es du droit au logement, faucheur-euses de chaises (dans les banques) qui protestent contre l'évasion fiscale, simples citoyen-nes solidaires des migrant-es... Ils et elles pratiquent la « désobéissance civile » pour se faire entendre et pour défendre ceux et celles qui en ont besoin. Là aussi procès, amendes, peines de sursis pour tenter de décourager l'activisme social, le lancement d'alerte, le simple exercice normal de citoyenneté.

A Dax, ce 9 janvier s'est tenu le procès de Jon Pailais accusé d'avoir volé 12 **chaises dans une agence de la BNP lors d'une action contre l'évasion fiscale**. Cette action a fait partie d'un grand nombre d'interventions similaires auxquelles Solidaires a participé avec l'association Attac qui les initiées. Le parquet a requis une dispense de peine, un encouragement à continuer à agir... Une peine de 8 mois de prison avec sursis est demandée contre **Cédric Hérou, paysan dans la vallée de la Roya** pour avoir aidé des migrant-es venant d'Italie.

## Les victimes dans les quartiers populaires

Les jeunes des quartiers populaires sont victimes permanente d'une présence policière à visée répressive et de méthodes qui ont été responsables de nombreux décès ces dernières années. La justice quant à elle a décidé de protéger ces méthodes et les policiers responsables. Le racisme est latent dans l'ensemble de ces situations. Un jeune de quartier est un délinquant potentiel et potentiellement dangereux. Le gouvernement sous la pression des mouvements dans la police vient de décider d'assouplir encore la notion de légitime défense. De nombreuses familles se sont organisées pour défendre leurs droits, la mémoire des victimes et préparent une manifestation. De façon moins dramatique mais plus permanente, les contrôles au faciès contribuent à l'exaspération sociale.

D'autres rdv... Malheureusement d'autres procès sont annoncés mais aussi d'autres manifestations. Contre l'Etat d'urgence et toutes les répressions, Solidaires sera partie prenante. A suivre sur [Solidaires.org](http://Solidaires.org)